

29.11.2020

Cybercriminalité : le danger persiste en 2021

Force est de constater qu'en cette fin d'année 2020, les cybercriminels sont plus actifs et plus enhardis que jamais. Voici ce que vous pouvez faire pour continuer de vous protéger efficacement en 2021.

2020 a été une année difficile. Entreprises, écoles et usagers ont dû s'adapter pour poursuivre leurs activités en distanciel ou se tourner vers des alternatives en ligne. Les services de banque, paiements et achats en ligne ont également été plus sollicités que jamais. Tout cela, à la plus grande joie des arnaqueurs d'Internet qui ont su tirer profit de la récente vague de digitalisation.

Ayant analysé les tendances actuelles de la cybercriminalité plusieurs sociétés de sécurité s'accordent à penser qu'ils continueront à le faire et que 2021 sera une autre année difficile. Sachant que le Covid-19 par exemple continuera de faire les grands titres des journaux, les arnaqueurs joueront beaucoup sur l'actualité liée aux vaccins ou à d'éventuelles nouvelles restrictions nationales dans leurs campagnes de hameçonnage. Les malicieux représentent également un danger. Les hackers développent des programmes de plus en plus sophistiqués et les diffusent à une échelle toujours plus large.

La protection que vous pouvez apporter à vos propres appareils et données est donc plus importante que jamais. Voici donc nos recommandations pour l'année 2021 :

- Protégez vos données et dispositifs en appliquant les [5 règles pour votre sécurité numérique](https://www.ebas.ch/5steps) (<https://www.ebas.ch/5steps>).
- Ne vous laissez pas avoir par les messages de phishing. Suivez nos conseils contre le [phishing](https://www.ebas.ch/phishing) (<https://www.ebas.ch/phishing>).
- Ne vous laissez pas piéger par de [faux appels téléphoniques](https://www.ebas.ch/supportcalls) (<https://www.ebas.ch/supportcalls>).
- Utilisez les [réseaux sociaux](https://www.ebas.ch/socialmedia) (<https://www.ebas.ch/socialmedia>) avec toute la prudence qui s'impose.
- Si vous êtes en télétravail, prenez les [5 précautions quand on travaille à la maison](https://www.ebas.ch/homeoffice) (<https://www.ebas.ch/homeoffice>).
- Pour les entreprises : suivez les recommandations que nous avons établies dans l'espace [Conseils pour les PME](https://www.ebas.ch/pme) (<https://www.ebas.ch/pme>).